

DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES
POUR **DÉCONSTRUIRE**
LES MYTHES
À PROPOS DES FAMILLES HOMOPARENTALES



Mona Greenbaum
*Directrice de la Coalition des
familles homoparentales*



DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES POUR DÉCONSTRUIRE LES MYTHES À PROPOS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Cette section expose une dizaine de mythes au sujet des familles homoparentales et les déconstruit en s'appuyant sur plus de trente ans de recherche scientifique sur cette question. Les données scientifiques résumées dans cette section ont été colligées en collaboration avec l'Équipe sur la famille et son environnement de l'UQAM et le Centre d'orientation sexuelle de l'Université McGill (COSUM) et sont tirées de plusieurs articles publiés dans des revues scientifiques reconnues¹.

Mythe 1 : Les personnes homosexuelles n'ont pas d'enfants.

Mythe 2 : Il n'y a pas de recherches scientifiques sur les familles homoparentales.

Mythe 3 : Les personnes homosexuelles sont incapables d'être de bons parents.

Mythe 4 : Les enfants en contact avec des personnes homosexuelles risquent davantage d'être victime d'abus sexuels.

Mythe 5 : Les enfants de familles homoparentales peuvent être confus quant à leur identité de genre (suis-je un garçon? une fille?) et aux rôles de genre conventionnels (fille garçonne, garçon efféminé).

Mythe 6 : Les enfants ayant des parents homosexuels deviendront eux-mêmes homosexuels.

Mythe 7 : Les enfants de familles homoparentales risquent de développer davantage de problèmes sociaux, affectifs, cognitifs et comportementaux que les autres enfants.

Mythe 8 : Les enfants de familles homoparentales ont plus de difficultés dans leurs relations sociales que les autres enfants.

Mythe 9 : Les enfants des familles homoparentales ont moins de contacts avec leur famille élargie (grands-parents, etc.) que les enfants de familles hétéroparentales.

Mythe 10 : Il n'est plus nécessaire de faire de la recherche sur les familles homoparentales.

N.B. Les notes de fin de texte pour cette section se trouvent sur les pages 31-32. Pour la bibliographie complète, veuillez consulter le module bibliographie.



MYTHE 1

LES PERSONNES HOMOSEXUELLES N'ONT PAS D'ENFANTS

Loin d'être un phénomène marginal, le nombre croissant de familles homoparentales résulte d'un ensemble de facteurs interdépendants, tels que :

- Les constellations familiales se sont largement diversifiées depuis les années 1960 (p. ex., familles recomposées, monoparentales, biculturelles, etc.);
- Les parents homosexuels sont de plus en plus nombreux à affirmer leur orientation sexuelle;
- Des lois ont été adoptées au Québec qui reconnaissent et accordent les mêmes droits et responsabilités juridiques aux familles homoparentales qu'aux autres familles;
- Les services d'adoption au Québec permettent aux partenaires de couples de même sexe d'adopter des enfants conjointement;
- L'accès aux nouvelles technologies de reproduction s'est démocratisé;
- Dans notre société qui accepte de mieux en mieux l'homosexualité, les personnes homosexuelles sont de plus en plus nombreuses à désirer et à être en mesure de fonder une famille².

MYTHE 1 EN BREF

Les personnes homosexuelles n'ont pas d'enfants

NOMBRE CROISSANT DE FAMILLES
HOMOPARENTALES

2 À 8 MILLIONS DE PARENTS GAIS ET
LESBIENS AUX ÉTATS-UNIS

1,3 % DE TOUTES LES MÈRES ET 0,2 %
DE TOUS LES PÈRES AU QUÉBEC SONT
HOMOSEXUELS

DES MILLIERS D'ENFANTS AU QUÉBEC
DANS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES
FAMILIALES HOMOPARENTALES (VOIR
PAGES 30-32)



Pour plusieurs raisons, il est difficile de déterminer le nombre de familles homoparentales. Tout d'abord, plusieurs gais et lesbiennes sont réticents à dévoiler leur orientation sexuelle dans les grandes enquêtes sociales. Mis à part le désir de préserver leur intimité, plusieurs parents gais et lesbiens craignent de perdre leur emploi ou même la garde de leurs enfants. Il faut se rappeler qu'au cours des années 1980, les juges québécois retiraient encore les enfants des ménages lesbiens en raison de l'orientation sexuelle de leurs mères³.

Les chiffres concernant la prévalence des familles homoparentales varient aussi en fonction des définitions de la famille homoparentale et de l'homosexualité des parents retenues par les chercheurs. Les chercheurs définissent parfois l'homosexualité comme un comportement sexuel, parfois comme une identité sexuelle (je suis gai, lesbienne, etc.) déclarée par l'individu. Pourtant, une personne peut avoir des relations sexuelles avec des personnes du même sexe sans pour autant s'identifier comme étant homosexuelle, et d'autres peuvent s'identifier comme étant homosexuelles même si elles ne sont pas sexuellement actives. La difficulté à définir l'homosexualité rend difficile le dénombrement des familles homoparentales.

Aux États-Unis, diverses études estiment qu'entre 2 et 8 millions de parents gais et lesbiens élèvent entre 3 et 14 millions d'enfants⁴. Les données sur la population européenne sont plus rares. On estime que plusieurs millions d'enfants grandissent dans des familles homoparentales : environ 20 000 aux Pays-Bas, 650 000 en Allemagne, des dizaines de milliers en France.

Selon une analyse secondaire de la banque de données de l'*Enquête sociale et de santé du Québec* de 1998, on estime que 1,3 % de toutes les mères et 0,2 % de tous les pères au Québec ayant la garde d'au moins un enfant (biologique ou adopté) de moins de 18 ans sont homosexuels ou bisexuels⁵. Ces estimations sont conservatrices étant donné qu'elles sont basées sur une divulgation volontaire des comportements sexuels dans le cadre d'un sondage gouvernemental. Néanmoins, ces statistiques nous apprennent qu'il y a des milliers d'enfants qui vivent dans des familles homoparentales au Québec.

Ces parents homosexuels sont-ils célibataires ou en couple? Ont-ils adopté ou utilisé les services d'une mère porteuse? Une clinique de fertilité a-t-elle été impliquée? Le donneur est-il connu? Les sondages et les analyses statistiques populationnelles n'ont pas encore déterminé les proportions des différents types de structures familiales compris dans la catégorie que nous appelons « familles homoparentales ».



DIFFÉRENTES STRUCTURES FAMILIALES HOMOPARENTALES

Comme dans le cas des familles dont les parents sont hétérosexuels, le terme générique de « famille homoparentale »⁶ regroupe une grande variété de structures familiales. Voici une brève description des différentes formes de familles homoparentales.

1 ENFANTS CONÇUS DANS LE CADRE D'UNE RELATION HÉTÉROSEXUELLE ANTÉRIEURE

Jusqu'à récemment, la majorité des familles homoparentales étaient composées de parents ayant conçu leurs enfants dans le cadre d'une relation hétérosexuelle et ayant par la suite vécu une relation avec une personne de même sexe. Après une rupture avec un partenaire hétérosexuel, le parent homosexuel peut obtenir la garde partielle ou complète des enfants. Il peut être impliqué dans une relation conjugale avec une personne du même sexe ou simplement s'affirmer comme étant homosexuel sans avoir de partenaire conjugal régulier, comme c'est le cas de plusieurs divorcés hétérosexuels. Si le parent homosexuel est en couple, le partenaire de même sexe peut assumer un certain rôle parental auprès des enfants, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas. Cependant, la loi ne reconnaît pas de droit parental au nouveau conjoint, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel, sans égard à l'étendue de son engagement dans l'éducation des enfants.

2 RECOURS AUX SERVICES DE PROCRÉATION ASSISTÉE

Les lesbiennes et les gais peuvent également fonder une famille dans le cadre d'une relation conjugale homosexuelle. Pour un couple de lesbiennes ou une femme célibataire, une des options consiste à se tourner vers une clinique de fertilité. La loi fédérale sur la procréation assistée (Loi concernant la procréation assistée, 2004) interdit aux services de fertilité de refuser l'accès à une personne à cause de son orientation sexuelle ou de son statut civil. Cette loi exige que les donneurs d'ovules et de sperme demeurent anonymes. Dans un couple de femmes, chacune des femmes peut vivre une grossesse. Parfois, les deux femmes d'un couple donnent chacune naissance à un ou des enfants.

3 INSÉMINATION MAISON

Une lesbienne seule ou en couple peut également demander à un ami ou à une connaissance de donner son sperme. Par conséquent, le donneur de sperme est un « donneur connu ». On parle alors d'une insémination maison qui sera pratiquée à l'aide d'une seringue sans aiguille.





Dans ce cas, où le donneur est connu, la ou les mères lesbiennes et le donneur doivent décider ensemble quel sera l'engagement du donneur dans la vie de l'enfant. Parce que la loi ne permet pas de reconnaître légalement plus de deux parents, le couple lesbien ou la lesbienne célibataire ainsi que le donneur doivent décider ensemble quels noms (un maximum de deux) seront sur l'acte de naissance et, par conséquent, qui seront reconnus légalement comme étant les parents.

Au Québec, la plupart du temps, les couples de lesbiennes décident d'être reconnus légalement comme étant les parents et assument toutes les responsabilités relatives à l'éducation de l'enfant. Plusieurs donneurs acceptent d'aider des lesbiennes à fonder des familles sans vouloir assumer des responsabilités légales ou financières. L'implication sociale du donneur varie beaucoup selon les cas. Ainsi, certains enfants connaissent leur père biologique sans que celui-ci ne s'implique, alors que certains donneurs jouent un rôle important dans la vie de l'enfant et peuvent même être reconnus socialement comme un père.

4 COPARENTALITÉ

Les gais et lesbiennes peuvent décider d'être des coparents du même enfant. Par exemple, un couple lesbien et un couple gai peuvent décider de fonder une famille ensemble grâce à une insémination maison. L'engagement légal et social de chaque parent dépend de chaque personne impliquée au début du projet parental et des réponses qu'ils et elles auront donné aux questions suivantes : quels parents seront légalement reconnus? comment les soins à l'enfant seront-ils divisés entre les quatre adultes? et, comment la garde de l'enfant sera-t-elle partagée?

Bien que possible, selon les statistiques de la Coalition des familles homoparentales du Québec, ce type de famille homoparentale à plusieurs parents semble plus rare au Québec que les autres types de familles homoparentales. Selon l'Association des parents gais et lesbiens de France, la famille homoparentale à plusieurs parents est plus répandue en France où la possibilité que deux parents du même sexe soient reconnus légalement n'existe pas.



5 ACCUEIL OU ADOPTION D'UN ENFANT RÉSIDANT AU QUÉBEC

Le *Code civil* du Québec permet également à tout adulte, sans égard à son orientation sexuelle, d'adopter ou d'accueillir un enfant résidant au Québec⁷. Il s'agit d'une option particulièrement intéressante pour les hommes gais. L'adoption et l'accueil d'enfants résidant au Québec sont du ressort des services de la protection de la jeunesse.

6 ADOPTION INTERNATIONALE

L'adoption internationale, bien que possible, est très difficile pour les gais et les lesbiennes. En effet, la plupart des pays ayant des enfants disponibles pour l'adoption internationale n'acceptent pas les candidats qui se déclarent homosexuels. Ainsi, le Secrétariat à l'adoption internationale, l'organisme responsable de la supervision des adoptions hors Québec ne peut accepter les gais et lesbiennes en tant que futurs parents adoptifs, s'ils se déclarent comme tels.

7 MATERNITÉ DE SUBSTITUTION (MÈRE PORTEUSE)

Certains hommes gais se tournent vers une mère porteuse afin de fonder une famille. La loi fédérale sur la procréation assistée interdit la rémunération d'une *mère porteuse*. Ainsi, les hommes gais doivent trouver une mère porteuse ayant des motivations altruistes pour les aider. Cette pratique est légale au Québec, mais les contrats entre les mères porteuses et les futurs parents ne sont pas reconnus par le Code civil du Québec.

LES LOIS CONCERNANT LA MATERNITÉ DE SUBSTITUTION

Au Québec, les contrats de mère porteuse n'ont aucune validité : ils sont considérés comme nuls, « de nullité absolue ». Par conséquent, les personnes (homosexuelles ou hétérosexuelles) qui s'entendent avec une femme pour qu'elle porte « leur » enfant n'auront aucun recours si cette dernière change d'avis et décide de garder l'enfant; de même, la mère porteuse ne pourra pas forcer l'homme ou le couple à adopter l'enfant et à s'en occuper si ces derniers changent d'avis en cours de grossesse.

Quand l'enfant vient au monde, l'accoucheur doit signer un « constat de naissance » qui indique, entre autres, le nom de la mère; donc, celle-ci a ensuite l'obligation de remplir et signer la déclaration de naissance qui est ensuite transmise au Directeur de l'état civil. Cette déclaration peut aussi contenir le nom et la signature du père (ou de celui qui accepte de l'être) si celui-ci consent à signer la déclaration.

Après la naissance, si la mère remet l'enfant au père et au conjoint de celui-ci, et renonce à ses droits parentaux, puis signe un consentement spécial à l'adoption en faveur du conjoint du père, ce conjoint peut effectivement présenter une requête pour ordonnance de placement en vue de l'adoption, première des deux étapes judiciaires pour l'adoption d'un enfant. Quant au jugement final d'adoption, il a pour effet d'établir une nouvelle filiation : le nom de la mère porteuse « disparaît » de l'acte de naissance de l'enfant, qui a désormais deux pères.

LES LOIS RÉCENTES CONCERNANT LES FAMILLES HOMOPARENTALES

MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE POUR LES CONJOINTS DE MÊME SEXE

Le 7 juin 2002, l'Assemblée nationale du Québec a voté unanimement l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (loi 84). Cette loi a été adoptée 25 ans après la disposition de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* interdisant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. En modifiant 54 lois québécoises, la législation a accordé aux couples unis civilement les mêmes droits et responsabilités qu'aux couples mariés.

En 2004, le mariage civil entre conjoints de même sexe a été reconnu au Québec et, en 2005, grâce à la *Loi sur le mariage civil*, les gais et lesbiennes à travers le Canada ont enfin eu accès à l'institution du mariage.

LES LIENS LÉGAUX ENTRE LES PARENTS HOMOSEXUELS ET LEURS ENFANTS

Aspect important pour les familles homoparentales, la loi 84 a également amendé le Code civil en y ajoutant des règles sur la procréation assistée et en clarifiant les règles d'adoption pour les parents homosexuels qu'ils soient conjoints de fait ou unis civilement.

Dorénavant au Québec, les couples ou individus gais ou lesbiens peuvent adopter des enfants résidant au Québec par les centres jeunesse.

Dans le cas d'une procréation assistée, le *Code civil* établit une filiation légale qui confère les mêmes droits et responsabilités au parent non biologique qu'au parent biologique, pour les couples de lesbiennes dont les enfants sont nés dans le cadre d'un « projet parental commun ». Lorsqu'un enfant naît, les mères lesbiennes doivent simplement inscrire leurs deux noms sur son acte de naissance afin d'établir le lien légal entre les mères et l'enfant. Une fois que le nom des mères est inscrit sur cet acte de naissance, la loi ne fait aucune distinction entre le parent biologique et le parent non biologique relativement aux droits et responsabilités envers l'enfant.



MYTHE 2

IL N'Y A PAS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LES FAMILLES HOMOPARENTALES

Plusieurs écrits sur les familles homoparentales ont été publiés depuis les années 1970. Cependant, bon nombre d'entre eux présentent des points de vue ou des débats d'idées sur la question, sans se soucier des faits empiriques⁸. Afin de séparer les faits empiriques des opinions ou des jugements de valeur, nous considérerons seulement dans ce texte les écrits dans lesquels les auteurs utilisent une méthodologie scientifique et des analyses statistiques de données recueillies auprès des membres de familles homoparentales comparées à des familles hétéroparentales.

Au Québec et ailleurs dans le monde, les recherches empiriques scientifiques valides ont été de la plus haute importance pour étayer les décisions des juges et des politiciens lorsqu'il a été question des droits des parents gais et lesbiens et, particulièrement, de ceux de leurs enfants. Les membres de l'Assemblée nationale du Québec, par exemple, ont eu besoin de cette information afin d'élaborer des lois pour protéger les familles homoparentales.

MYTHE 2 EN BREF

Il n'y a pas de recherches scientifiques sur les familles homoparentales

RECHERCHES PUBLIÉES DEPUIS LES ANNÉES 1970

COMPARAISONS ENTRE LES FAMILLES HOMOPARENTALES ET LES FAMILLES HÉTÉROPARENTALES

BEAUCOUP DE RECHERCHES SUR LA CAPACITÉ PARENTALE DES HOMOSEXUELS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ENFANTS

1^E GÉNÉRATION DE RECHERCHES : ENFANTS NÉS DANS FAMILLE HÉTÉROPARENTALE AVEC LE « COMING OUT » TARDIF D'UN PARENT

2^E GÉNÉRATION DE RECHERCHES : ENFANTS NÉS DANS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

3^E GÉNÉRATION DE RECHERCHES : MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE ALÉATOIRE ET VASTES ENQUÊTES NATIONALES

Les premières recherches ont porté sur l'évaluation des capacités parentales des gais et lesbiennes comparées aux capacités parentales des parents hétérosexuels. Elles ont également évalué le développement psychosexuel et émotif des enfants de parents gais et lesbiens, comparés aux autres enfants. Finalement, elles ont évalué l'expérience sociale de ces enfants avec leurs pairs et avec les adultes.

Les premières études ont été réalisées au cours des années 1970 en Angleterre et aux États-Unis. Elles ont été menées à la suite de procès dans lesquelles des mères lesbiennes divorcées étaient évaluées psychologiquement parce que des ex-conjoints contestaient le droit de ces mères lesbiennes à la garde des enfants en raison de leur orientation sexuelle. Cette première génération de recherches comparait généralement des enfants de femmes hétérosexuelles divorcées à des enfants de femmes lesbiennes divorcées⁹. La limite des résultats de ces recherches consiste principalement en ce qu'elles ne nous informent pas sur le développement des enfants nés dans le contexte d'un projet parental entre deux femmes ou deux hommes. Étant donné le nombre croissant de gais et de lesbiennes qui ont des enfants (par insémination ou grâce à l'adoption) dans le cadre d'une identité homosexuelle déclarée, les chercheurs ont pu commencer à étudier les enfants qui grandissent, dès leur naissance, dans une famille homoparentale.

À partir des années 1990, une deuxième génération de recherches a donc étudié le cas des enfants nés dans des familles homoparentales comparés aux enfants nés dans des familles hétéroparentales. Une des limites de ces recherches, tout comme dans le cas de la génération précédente de recherches, est généralement la petite taille des échantillons et l'absence de variabilité de ceux-ci. Les caractéristiques démographiques des participants de ces études sont trop homogènes : par exemple, qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels, les parents utilisant des cliniques de fertilité privées pour fonder leurs familles ont généralement un revenu élevé et un haut niveau de motivation à devenir parents. Il est donc difficile de généraliser ces résultats à tous les types de familles homoparentales.

En réponse aux limites posées par l'échantillonnage, une troisième génération d'études plus récentes utilise des méthodes d'échantillonnage aléatoires dans le cadre de vastes enquêtes nationales sur la famille ou la santé¹⁰.





MYTHE 3

LES PERSONNES HOMOSEXUELLES SONT INCAPABLES D'ÊTRE DE BONS PARENTS

Les divers ordres professionnels liés à la psychiatrie, la psychologie et le travail social ne considèrent plus l'homosexualité comme une maladie mentale. Il y a de nombreuses années que l'Association psychiatrique américaine a retiré « l'homosexualité » de sa liste des troubles mentaux en déclarant que « l'homosexualité en soi n'implique aucune diminution dans le jugement, la stabilité, la fiabilité ou les capacités sociales et techniques en général¹¹ ». La décision de retirer l'homosexualité de la liste des troubles mentaux résultait de recherches exhaustives menées pendant trois décennies et démontrant que l'homosexualité n'était pas un problème d'adaptation psychologique¹².

MYTHE 3 EN BREF

Les homosexuels sont incapables d'être de bons parents

L'ORIENTATION SEXUELLE N'ENTRAVE PAS LE FONCTIONNEMENT PSYCHOLOGIQUE

AUCUNE DIFFÉRENCE SIGNIFICATIVE DANS L'APPROCHE D'ÉLEVER DES ENFANTS

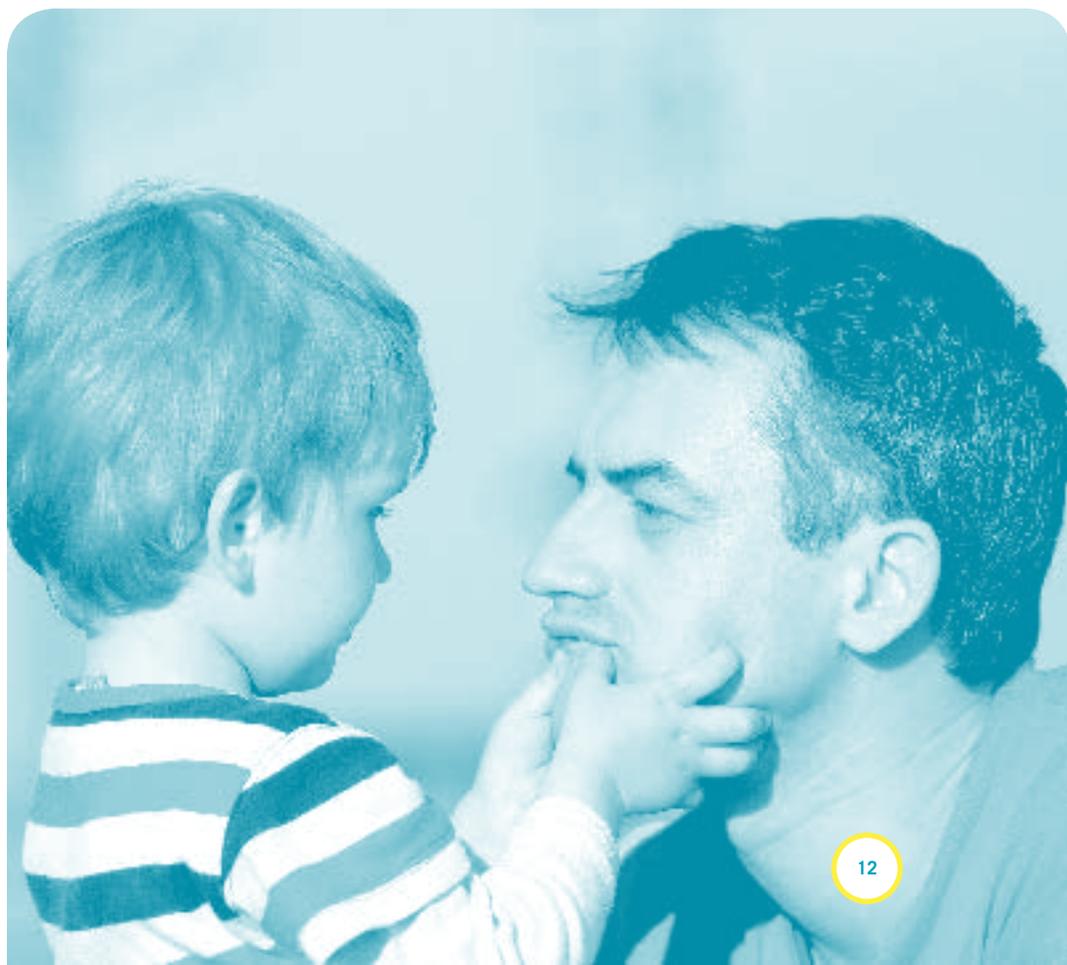
GRAND NOMBRE DE GAIS ET DE LESBIENNES VIVENT DES RELATIONS À LONG TERME STABLES ET SATISFAISANTES

DIVISION DES TÂCHES MÉNAGÈRES ET FAMILIALES DE MANIÈRE ÉQUITABLE

PARENTS NON BIOLOGIQUES ACCEPTÉS ÉGALEMENT PAR LES ENFANTS

Il n'existe aucune preuve que l'orientation sexuelle en soi entrave le fonctionnement psychologique. Toutefois, il existe de solides données empiriques montrant que la stigmatisation sociale, l'homophobie et l'hétérosexisme entraînent des problèmes de détresse psychologique et peuvent avoir un impact sur le bien-être physique de la personne qui les subit¹³ (pour les données de recherche empirique sur ces effets négatifs sur les familles, voir notre section suivante sur l'homophobie, page 61).

Malgré le fait que différents ordres professionnels nord-américains aient éliminé de leurs manuels diagnostics le concept d'homosexualité en tant que maladie mentale dans les années 1970, certains professionnels travaillant auprès des familles maintiennent encore des attitudes négatives relativement aux capacités parentales des gays et lesbiennes. Certains persistent à croire que les lesbiennes et les gays sont psychologiquement inadaptés, que les lesbiennes sont moins maternelles que les femmes hétérosexuelles et les pères gays moins responsables que les pères hétérosexuels; ou, finalement, que les relations des lesbiennes et des gays avec des partenaires sexuels laissent peu de temps aux interactions parent-enfant¹⁴. Pourtant, la recherche n'a confirmé aucun de ces préjugés et croyances, bien au contraire¹⁵.



Les croyances voulant que les adultes gays et lesbiens soient des parents incompetents ne reposent sur aucune donnée empirique¹⁶. Les lesbiennes et les femmes hétérosexuelles ne sont pas différentes, que ce soit par rapport à leur santé mentale en général ou par leur approche pour élever un enfant¹⁷. De la même façon, il n'a pas été démontré que les relations amoureuses et sexuelles des lesbiennes avec d'autres femmes constituent des entraves à leur capacité de s'occuper de leurs enfants¹⁸. Les recherches sur les pères gays ont aussi démontré qu'ils ont les mêmes compétences parentales que les pères hétérosexuels¹⁹.

De plus, les gays et les lesbiennes souhaitent autant que les hétérosexuels vivre des relations amoureuses à long terme²⁰. Un grand nombre de gays et de lesbiennes vivent des relations à long terme stables et satisfaisantes. En fait, la lutte pour le mariage entre conjoints de même sexe au Canada a illustré l'importance que ces relations de longue durée soient reconnues légalement.

La recherche montre que, lorsque les parents homosexuels sont en couple, les mères lesbiennes divisent les tâches ménagères et familiales de manière équitable. Elles se disent également satisfaites par leur relation de couple²¹. La recherche sur les pères gais indique également qu'ils ont tendance à diviser également le travail par rapport aux soins des enfants et qu'ils sont heureux par rapport à leur relation de couple²².

Plusieurs études ont examiné la place des parents biologiques et non biologiques dans les familles homoparentales recomposées. Comme dans les familles recomposées hétérosexuelles, une étude sur les pères gais de familles recomposées a démontré que la satisfaction familiale était plus grande lorsque les enfants considéraient le partenaire masculin de leur père biologique comme faisant partie de la famille²³. Chez les familles recomposées lesbiennes, trois études ont également démontré que les enfants considéraient la partenaire de leur mère comme faisant aussi partie de la famille²⁴. Pour les enfants nés de parents de même sexe, les relations des enfants avec leur parent biologique et leur parent non biologique ne montrent pas de différences significatives ni de différence relativement à l'autorité et à l'acceptation²⁵.

La recherche n'a découvert aucune raison de croire que les mères lesbiennes ou les pères gais étaient des parents inadéquats. Au contraire, les résultats de recherche indiquent que les parents lesbiens et gais sont semblables aux parents hétérosexuels, ils ne sont ni meilleurs ni pires.





MYTHE 4

LES ENFANTS QUI SONT EN CONTACT AVEC DES PERSONNES HOMOSEXUELLES RISQUENT DAVANTAGE DE SUBIR DES ABUS SEXUELS

Les résultats des travaux sur la question des abus sexuels envers les enfants révèlent que la grande majorité des adultes qui commettent des abus sexuels sont des hommes qui ne font pas partis de la famille immédiate (oncles, grands-pères, membres de la famille élargie, voisins, etc.). Ces abus sont généralement reconnus comme étant reliées à l'absence de surveillance des parents²⁶. Les abus sexuels sur des enfants commis par des femmes sont extrêmement rares²⁷. De plus, la grande majorité des cas d'abus sexuels infligés à des enfants est le fait d'un homme adulte qui abuse d'une jeune fille²⁸. Des études révèlent que les hommes gais ne

MYTHE 4 EN BREF

Les enfants risquent davantage de subir des abus sexuels

MAJORITÉ DES ABUSEURS NE FONT PAS PARTI DE LA FAMILLE IMMÉDIATE

ABUS SEXUELS COMMIS PAR DES FEMMES SONT RARES

GRANDE MAJORITÉ DES CAS : HOMME ADULTE QUI ABUSE D'UNE JEUNE FILLE

HOMMES GAIS NE SONT PAS PLUS SUSCEPTIBLES D'ABUSER SEXUELLEMENT DES ENFANTS

POUR ADOPTION : RIGOREUSE ÉVALUATION PSYCHOSOCIALE DES PARENTS POSTULANTS



sont pas plus susceptibles d'abuser sexuellement des enfants que des hommes hétérosexuels²⁹. Très peu d'études pertinentes au problème des abus sexuels infligés à des enfants sous la garde de parents lesbiens ou gais ont été publiées. Une étude récente a cependant démontré qu'aucune des mères lesbiennes participant à une étude longitudinale n'a abusé de son enfant³⁰. De plus, au Québec, les gais et lesbiennes qui adoptent les enfants en ayant recours au service d'adoption des centres jeunesse subissent une évaluation psychosociale rigoureuse avant de se voir confier des enfants, et il serait étonnant que des prédateurs sexuels réussissent avec succès cette évaluation. Les craintes qu'un enfant sous la garde de parents lesbiens ou gais puisse être plus susceptible de subir des abus sexuels ne sont donc pas appuyées par la recherche scientifique.



MYTHE 5

LES ENFANTS QUI VIVENT DANS DES FAMILLES HOMOPARENTALES VIVENT DE LA CONFUSION QUANT À LEUR IDENTITÉ DE GENRE ET AUX RÔLES DE GENRE CONVENTIONNELS

Le mythe selon lequel les parents gais et lesbiens ne sont pas en mesure de fournir des modèles appropriés pour le développement d'identités de genre ou de rôles de genre appropriés au sexe de leurs enfants est très répandu. La recherche montre que la plupart des parents gais et lesbiens s'assurent que leurs enfants aient des contacts réguliers et positifs avec une diversité de modèles, tels que leurs grands-parents, les enseignantes et enseignants, les entraîneurs sportifs, les tantes, les oncles, les amis et les voisins. Comme les enfants de parents hétérosexuels, les enfants sont exposés à des modèles positifs diversifiés dans tous les milieux qu'ils fréquentent.

MYTHE 5 EN BREF

La confusion des enfants quant à leur identité de genre et aux rôles de genre

LES ENFANTS ONT DES CONTACTS RÉGULIERS ET POSITIFS AVEC UNE DIVERSITÉ DE MODÈLES MASCULINS ET FÉMININS

DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ DE GENRE SUIT LES MODÈLES HABITUELS

LES ENFANTS NE SONT NI PLUS NI MOINS FÉMININS OU MASCULINS QUE LEURS PAIRS

PLUS GRANDE « FÉMINITÉ » SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE (P. EX. EMPATHIE)

MOINS DE PRÉFÉRENCES STÉRÉO-TYPÉES POUR ACTIVITÉS

RÔLES DE GENRE SE SITUENT DANS LA NORME ÉTABLIE

L'IDENTITÉ DE GENRE

L'identité de genre réfère à la conviction d'une personne d'être de sexe masculin ou féminin. En général, cette conviction concorde avec le sexe biologique. L'analyse, dans plusieurs études utilisant une diversité de méthodes, de 300 enfants de familles homoparentales âgés de 5 à 14 ans montre des résultats comparables pour les enfants de familles homoparentales et hétéroparentales : le développement de l'identité de genre chez les enfants suit les modèles habituels. La grande majorité des enfants n'ont aucun trouble d'identité de genre, ni ne souhaitent être de l'autre sexe ou n'agissent comme s'ils étaient de l'autre sexe. Selon l'ensemble des études sur l'identité de genre, les enfants des deux types de famille développent des identités de genre de manière comparable, et l'idée de difficultés accrues chez les enfants de mères lesbiennes ne repose sur aucune évidence empirique. À ce jour, il n'y a pas eu de recherche scientifique menée au sujet des enfants de pères gais.



RÔLES DE GENRE

Les rôles de genre relèvent de comportements, pratiques et rôles sociaux attribués aux personnes selon leur sexe, à une époque et dans une culture donnée. Comme dans le cas de l'identité de genre, les recherches auprès d'enfants de familles homoparentales et d'enfants de familles hétéroparentales montrent des profils comparables. Les comportements se situent dans les limites des rôles de genre conventionnels³¹. Par exemple, Kirkpatrick et ses collègues (1981) n'ont constaté aucune différence entre les enfants de mères lesbiennes et ceux de mères hétérosexuelles par rapport aux jouets préférés, activités, intérêts ou choix professionnels. Ces enfants ne sont ni plus ni moins féminins, ni plus ni moins masculins que leurs pairs élevés par des parents hétérosexuels.

Rees (1979) a fait passer le test « Bem Sex Role Inventory » (BSRI) à 24 adolescents dont la moitié avait une mère divorcée lesbienne et l'autre moitié une mère divorcée hétérosexuelle. Ce test évalue la masculinité et la féminité en tant que facteurs indépendants puis fournit un score d'androgynéité basé sur le ratio masculinité/féminité. Les enfants de mères lesbiennes et ceux de mères hétérosexuelles ne différaient pas sur la

masculinité et sur l'androgynéité. Cependant, les enfants de mères lesbiennes avaient une plus grande « féminité » sur le plan psychologique (affectueux, loyal, sensible aux besoins des autres) que les enfants de mères hétérosexuelles. Ce résultat semble aller à l'encontre des prédictions voulant que les mères lesbiennes socialisent les enfants de manière masculines.

Les rôles de genre des enfants ont également été évalués par Green et ses collègues (1986). Aucune différence entre 56 enfants de mères lesbiennes et 48 enfants de mères hétérosexuelles n'a été constatée lors d'entrevues avec les enfants, au sujet de leurs émissions de télévision préférées, de leurs personnages de télévision préférés ou encore de leurs jeux et jouets préférés. Par contre, les enfants de mères lesbiennes avaient moins de préférences stéréotypées selon le sexe quant aux activités menées à l'école et dans leur quartier.

En concordance avec ce résultat, les mères lesbiennes ont indiqué que leurs filles participaient souvent à des jeux turbulents ou jouaient parfois avec des jouets « masculins » comme des camions, mais elles n'ont signalé aucune différence en ce sens pour les garçons. Les mères lesbiennes n'étaient ni plus ni moins enclines que les mères hétérosexuelles à rapporter que leurs enfants jouaient souvent avec des jouets « féminins » tels que des poupées. Dans les deux types de familles toutefois, les rôles de genre se situaient dans la norme établie.

Plus récemment, Brewaeys et ses collègues ont évalué les rôles de genre chez 30 enfants de 4 à 8 ans ayant été conçus par insémination artificielle par des couples lesbiens et ont comparé ces enfants à 30 enfants du même âge conçus par insémination artificielle par des couples hétérosexuels, ainsi qu'à 30 autres enfants du même âge conçus naturellement par des couples hétérosexuels. Ils ont utilisé le « Pre-School Activities Inventory³² », un questionnaire conçu pour identifier les comportements « masculins » et « féminins » parmi un échantillon d'enfants choisis au hasard. Ils n'ont constaté aucune différence entre les enfants de parents lesbiens et hétérosexuels quant aux jouets, jeux et activités associés à un sexe³³.



En résumé, ces recherches indiquent que les enfants de mères lesbiennes développent des rôles de genre semblables à ceux des autres enfants. Très peu de différences ont été observées dans les choix de jouets, jeux, activités ou vêtements préférés, de préférences en amitié ou de choix de carrières des garçons ou des filles ayant une mère lesbienne avec ceux ayant une mère hétérosexuelle. Lorsque des différences ont été observées, elles respectaient les normes de la culture occidentale. À ce jour, aucune recherche n'a porté sur les rôles de genre des enfants de pères gais.

Pour en savoir davantage sur les questions d'identité de genre et de rôles de genre, d'excellents comptes rendus de recherche sont disponibles en anglais et en français³⁴



MYTHE 6

LES ENFANTS QUI ONT DES PARENTS HOMOSEXUELS SERONT AUSSI HOMOSEXUELS

Une question fréquemment posée à propos des enfants de parents gais et lesbiens consiste à demander s'ils deviendront eux aussi homosexuels. Plusieurs recherches traitent de cette question³⁵. Au-delà de l'observation tombant sous le sens que la grande majorité des individus homosexuels ont eu des parents hétérosexuels, et bien que la cause de l'homosexualité ne soit pas connue, qu'elle soit innée ou acquise, la documentation démontre que les enfants adultes de pères gais ou de mères lesbiennes ne sont pas plus susceptibles d'être homosexuels que les enfants de parents hétérosexuels.

Dans toutes les études, la grande majorité des enfants de mères lesbiennes et de pères gais se décrivent comme étant hétérosexuels. Les études montrent qu'entre 0 et 10 % des enfants se définissent comme étant homosexuels ce qui correspond aux estimations de la proportion de

MYTHE 6 EN BREF

Les enfants seront aussi
homosexuels

LA CAUSE DE L'HOMOSEXUALITÉ N'EST
PAS CONNUE

LES ENFANTS NE SONT PAS PLUS
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE HOMOSEXUELS

LES ENFANTS SONT PLUS OUVERTS
FACE À LA DIVERSITÉ SEXUELLE

ÉTUDE QUÉBÉCOISE MONTRE QUE : 3 %
DES FILLES ET 6 % DES GARÇONS DE
FAMILLES HOMOPARENTALES ÉTAIENT
HOMOSEXUELS

personnes homosexuelles et bisexuelles dans la population³⁶. Dans une autre étude, Bailey et ses collègues (1995) se sont intéressés aux garçons adultes de pères homosexuels et ont constaté que plus de 90 % des garçons étaient hétérosexuels. Bien que la taille des échantillons de ces études soit petite, prises dans leur ensemble, les données n'indiquent pas de taux plus élevés d'homosexualité parmi les enfants ayant des parents homosexuels.

Golombok et Tasker³⁷ ont étudié 25 jeunes adultes élevés par des mères divorcées lesbiennes et 21 jeunes adultes élevés par des mères divorcées hétérosexuelles. Leur étude indique que les enfants de mères lesbiennes ne sont pas plus susceptibles que les enfants de mères hétérosexuelles de se décrire comme étant attirés par des partenaires du même sexe. S'ils étaient attirés de cette manière cependant, les jeunes adultes avec une mère lesbienne étaient plus enclins à indiquer qu'ils envisageraient une relation homosexuelle et qu'ils étaient plus susceptibles d'avoir effectivement eu une relation de ce genre. Ils n'étaient toutefois pas plus enclins à s'identifier en tant que non-hétérosexuels (c'est-à-dire lesbienne, gai, bisexuel ou bisexuelle). De toute évidence, les enfants des familles homoparentales qui sont attirés par des personnes du même sexe seront moins angoissés à cause de la présence d'un modèle de rôle et d'un environnement favorable, contrairement aux enfants de parents hétérosexuels qui éprouvent les mêmes sentiments. Ces résultats ont été obtenus à partir d'un petit échantillon et doivent être interprétés avec prudence. Cependant, cette étude est la première à suivre des enfants des mères divorcées lesbiennes jusqu'à l'âge adulte.

Une étude québécoise³⁸ auprès de 148 mères lesbiennes de 139 filles et 141 garçons, rapporte que, selon ces mères, 3 % des filles et 6 % des garçons ayant atteint l'âge de connaître leur orientation sexuelle étaient homosexuels. Ces données sont comparables aux estimations du pourcentage de personnes homosexuelles dans la population en général. La recherche indique que les pères gais et les mères lesbiennes n'ont pas plus d'enfants homosexuels que la population en général.





MYTHE 7

LES ENFANTS DE FAMILLES HOMOPARENTALES RISQUENT DE DÉVELOPPER DAVANTAGE DE PROBLÈMES SOCIAUX, AFFECTIFS, COGNITIFS ET COMPORTEMENTAUX QUE LES AUTRES ENFANTS

Les personnes qui s'inquiètent du phénomène de l'homoparentalité insistent parfois sur les études de familles monoparentales (un seul parent) montrant que les enfants élevés dans ces familles sont plus à risque d'éprouver des problèmes d'adaptation (abandon scolaire, problèmes de comportement, toxicomanie, etc.). Les conclusions de ces recherches donnent l'idée que les enfants ont besoin d'une mère et d'un père pour fonctionner normalement. Cependant, il importe de clarifier ici que les études sur les familles monoparentales³⁹ ne se penchent pas sur l'orientation sexuelle des parents. Elles comparent plutôt des familles hétérosexuelles monoparentales à des familles hétérosexuelles biparentales.

MYTHE 7 EN BREF

Les enfants risquent de développer davantage de problèmes sociaux, affectifs, cognitifs et comportementaux

LE NOMBRE DE PARENTS ET NON PAS LEUR SEXE EST IMPORTANT

AUCUNE DIFFÉRENCE SUR LES ASPECTS DÉVELOPPEMENTAUX DES ENFANTS

PAS PLUS DE PROBLÈMES DE COMPORTEMENT

AU POINT DE VUE DE LA PERSONNALITÉ IL N'Y A PAS DE DIFFÉRENCE



Les résultats de ces comparaisons suggèrent en fait que le *nombre de parents* (sans préciser le sexe) ainsi que les effets perturbants du divorce sont les facteurs responsables, et non le sexe des parents. Par exemple, une étude⁴⁰ montre que l'estime de soi des adolescents est meilleure lorsque la mère vit en couple, hétérosexuel ou homosexuel, plutôt qu'en situation de monoparentalité. Les enfants de familles mono-parentales ont en effet habituellement accès à moins de ressources économiques et éducatives que ceux de familles biparentales, et leurs parents (mono-parentaux) ont généralement des réseaux sociaux de soutien plus petits que ceux de familles bi-parentales. La recherche montre que ceci est aussi vrai des familles monoparentales hétérosexuelles que des familles monoparentales homoparentales.

Par ailleurs, les études sur les aspects du développement des enfants de parents lesbiens et gais ont évalué un large éventail de caractéristiques développementales, notamment la séparation-individuation⁴¹, les traits psychiatriques⁴², les problèmes comportementaux⁴³, la personnalité⁴⁴, l'image de soi⁴⁵, le lieu de contrôle* (voir note en bas de page)⁴⁶, le jugement moral⁴⁷, l'adaptation à l'école⁴⁸, l'intelligence⁴⁹, et l'estime de soi⁵⁰. Certaines études ont utilisé le *Teacher's Report Form*, une grille d'évaluation remplie par l'enseignant et qui traite du comportement de l'enfant. Dans l'ensemble, ces études montrent que les enfants de parents homosexuels ne sont pas significativement différents de ceux de parents hétérosexuels pour l'ensemble des caractéristiques étudiées. En somme, la recherche laisse entendre que les inquiétudes quant aux difficultés dans ces domaines chez les enfants de mères lesbiennes sont dans l'ensemble injustifiées.

* **Lieu de contrôle** (« locus of control » en anglais) : croyance personnelle relative à la cause des bonnes et mauvaises choses dans sa vie, que ce soit d'ordre général ou dans un domaine spécifique comme la santé ou le succès académique. Cela peut être interne (par exemple la personne croit être en contrôle d'elle-même et de sa vie) ou externe (par exemple la personne croit que l'environnement, un pouvoir supérieur ou d'autres personnes contrôlent ses décisions et sa vie).



MYTHE 8

LES ENFANTS QUI SONT ÉLEVÉS DANS DES FAMILLES HOMOPARENTALES ONT PLUS DE DIFFICULTÉS DANS LEURS RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales des enfants de familles homoparentales avec leurs pairs ont constitué le centre d'intérêt le plus souvent examiné par les chercheurs à cause de l'idée selon laquelle les enfants des familles homoparentales seraient ostracisés en raison de l'orientation sexuelle de leurs parents. Les études se sont également penchées sur les relations des enfants avec les adultes.





LES RELATIONS SOCIALES AVEC LES AUTRES ENFANTS

Les données publiées sur les relations avec les pairs des enfants de mères lesbiennes s'étendent sur près de deux décennies⁵¹. Bien que les enfants de parents homosexuels doivent apprendre à naviguer dans un environnement parfois homophobe et hétérosexiste, les études sur les parents et celles sur les enfants indiquent des modèles typiques de développement des relations avec les pairs. La plupart des enfants d'âge scolaire disent avoir de bons amis ainsi que des groupes d'amis du même sexe, sans égard à l'orientation sexuelle de leurs mères⁵². La qualité des relations des enfants avec les pairs est généralement décrite en termes positifs par les chercheurs⁵³, ainsi que par les mères et leurs enfants⁵⁴. De plus, le nombre et la qualité des relations amoureuses des adolescents et des jeunes adultes ne sont pas liés à l'orientation sexuelle de leur mère⁵⁵. À ce jour, aucune donnée sur les enfants de pères gais n'a été rapportée dans ce domaine.

MYTHE 8 EN BREF

Les enfants ont plus de difficultés dans leurs relations sociales

MODÈLES TYPIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES PAIRS

POUR JEUNES ENFANTS : BONS AMIS, AINSI QUE DES GROUPES D'AMIS DU MÊME SEXE

POUR ADOLESCENTS : NOMBRE ET QUALITÉ DES RELATIONS AMOUREUSES SONT NORMALES



LES RELATIONS SOCIALES DES ENFANTS AVEC DES ADULTES

Le nombre total d'adultes que fréquentent les enfants ne diffère pas selon l'orientation sexuelle des parents dans trois études sur le sujet⁵⁶. Selon Patterson et al. (1998), les enfants des familles homoparentales socialisent à la fois avec les adultes hétérosexuels et homosexuels. Les études montrent que les mères lesbiennes, plus que les mères hétérosexuelles, veulent que leurs enfants développent des relations positives avec des hommes adultes. Kirkpatrick et al. (1981) ont établi que les mères lesbiennes avaient davantage d'amis masculins que les mères hétérosexuelles. Les mères lesbiennes incluent plus souvent des hommes dans les activités familiales, surtout lorsqu'elles sont dans une relation de couple stable⁵⁷.

Les études sur la qualité des relations entre les enfants de familles homoparentales et des adultes soulignent également une image généralement positive⁵⁸. Par exemple, les relations des adolescents avec leurs parents sont décrites comme étant chaleureuses et aimantes, sans égard au fait que les parents aient des partenaires du même sexe ou du sexe opposé⁵⁹. Une recherche indique que les enfants de mères divorcées lesbiennes sont plus susceptibles d'avoir eu des contacts récents avec leurs pères que les enfants de mères divorcées hétérosexuelles⁶⁰. Une autre étude, cependant, n'a pas trouvé de différence à cet égard⁶¹. Dans une autre étude les enfants de pères gais et de mères lesbiennes ont des relations parent-enfant positives⁶², mais que les parents hétérosexuels semblent plus susceptibles que les parents homosexuels à affirmer que les visites de leurs enfants chez l'autre parent présentent des difficultés pour eux⁶³. Enfin, une étude montre que les jeunes adultes de mères divorcées lesbiennes rapportent communiquer plus ouvertement avec leur mère et la partenaire de leur mère que les enfants adultes de parents divorcés hétérosexuels⁶⁴.

MYTHE 8 EN BREF (SUITE)

Les enfants ont plus de difficultés dans leurs relations sociales

NOMBRE TOTAL D'ADULTES QUE FRÉQUENTENT LES ENFANTS NE DIFFÈRE PAS

LES LESBIENNES VEULENT QUE LEURS ENFANTS DÉVELOPPENT DES RELATIONS POSITIVES AVEC DES HOMMES

RELATIONS POSITIVES DES ADOLESCENTS AVEC LEURS PARENTS

DANS LE CAS D'UN DIVORCE, LES ENFANTS MAINTIENNENT DE BONNES RELATIONS AVEC LES DEUX PARENTS BIOLOGIQUES



MYTHE 9

LES ENFANTS DES FAMILLES HOMOPARENTALES N'ONT PAS DE CONTACT AVEC LEUR FAMILLE ÉLARGIE, TELS QUE LEURS GRANDS-PARENTS

La recherche s'est également penchée sur les contacts des enfants avec les membres de leur famille, surtout les grands-parents. Les parents sont souvent le lien entre la première et la troisième génération. Parce que les grands-parents sont généralement d'un grand soutien pour leurs petits-enfants, toute tension entre les parents et les grands-parents pourrait réduire la fréquence des contacts entre les enfants et les grands-parents et ainsi priver les petits-enfants d'une importante ressource pour leur développement.

MYTHE 9 EN BREF

Les enfants n'ont pas de contacts avec leurs grands-parents

LES GRANDS-PARENTS SONT UNE IMPORTANTE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PETITS-ENFANTS

CONTACTS RÉGULIERS AVEC LES GRANDS-PARENTS

LES GRANDS-PARENTS RECONNAISSENT LES ENFANTS COMME LEURS PETITS-ENFANTS

REFLET D'UNE ACCEPTATION SOCIALE CROISSANTE DES FAMILLES HOMOPARENTALES EN AMÉRIQUE DU NORD

Différentes recherches⁶⁵ suggèrent que, comme dans les familles hétéroparentales, l'interaction des enfants de familles homoparentales avec leurs grands-parents influence de manière positive leurs développements social, cognitif et émotif. Patterson et ses collègues ont évalué ces possibilités dans deux études distinctes⁶⁶. Leurs constats révèlent que la majorité des enfants de mères lesbiennes ont des contacts réguliers avec leurs grands-parents⁶⁷ et ne présentent pas de différence à ce sujet avec les enfants de familles hétéroparentales⁶⁸. Deux études rapportent que les grands-parents reconnaissent souvent les enfants de leurs filles lesbiennes comme des petits-enfants⁶⁹. Ainsi, les données disponibles suggèrent que, contrairement aux inquiétudes répandues, les relations intergénérationnelles dans les familles de mères lesbiennes sont satisfaisantes. Il est important de noter que ces études sont relativement récentes et peuvent refléter une acceptation sociale croissante des familles homoparentales en Amérique du Nord.





MYTHE 10

IL N'EST PLUS NÉCESSAIRE DE FAIRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LES FAMILLES HOMOPARENTALES

Bien qu'il y ait eu de nombreuses recherches sur les familles homoparentales au cours des trois dernières décennies, il est nécessaire de mener d'autres recherches dans plusieurs domaines. Il est clair que les gais et lesbiennes ne sont pas inférieurs aux hétérosexuels en regard de leurs compétences parentales, que leurs enfants se développent normalement et ne réussissent ni mieux ni moins bien que les enfants de parents hétérosexuels. Même si quelques études longitudinales ont été menées⁷⁰, d'autres suivant les familles avec des parents gais et lesbiens dans le temps sont nécessaires.

MYTHE 10 EN BREF

Il n'est plus nécessaire de faire de la recherche scientifique sur les familles homoparentales

D'AUTRES ÉTUDES LONGITUDINALES SUIVANT LES FAMILLES DANS LE TEMPS SONT NÉCESSAIRES

D'AUTRES RECHERCHES CONSIDÉRANT LA DIVERSITÉ STRUCTURELLE DES FAMILLES SONT NÉCESSAIRES

BESOIN DE RECHERCHE SUR LES FACTEURS QUI PEUVENT AGGRAVER LE STATUT MINORITAIRE DE CES FAMILLES

BESOIN DE RECHERCHE SUR LES PÈRES GAIS, LES PARENTS BISEXUELS ET TRANSSEXUELS

MANIÈRE DONT LES ENFANTS PERÇOIVENT LEUR PROPRE FAMILLE DOIT ÊTRE EXPLORÉE

Avec leur visibilité croissante, les familles homoparentales ne se présentent plus comme un seul groupe homogène. En plus de la variabilité des familles homoparentales quant à leurs expériences, la recherche doit se pencher davantage sur la diversité structurelle des familles homoparentales et les stresseurs qui leur sont propres (par exemple, les familles recomposées, biparentales, avec donneur connu, etc. font face à des difficultés spécifiques). La recherche doit aussi se pencher sur d'autres facteurs qui peuvent aggraver le statut minoritaire de ces familles, tels le statut socio-économique, l'origine culturelle, le niveau d'éducation, les différences entre les milieux urbains et les milieux régionaux. Pour l'ensemble de ces circonstances, les chercheurs doivent examiner les réseaux de soutien social et l'homophobie vécue.

Enfin, les études ayant surtout été faites sur les mères lesbiennes, nous avons besoin de recherches sur les pères gais, les parents bisexuels et les parents transsexuels et transgenres. Entre autres, la paternité gaie au moyen de l'adoption est un phénomène relativement nouveau et en croissance au Québec, et nous avons grandement besoin d'en étudier toutes les facettes.

La manière dont les enfants perçoivent leur propre famille a reçu peu d'attention jusqu'à maintenant et doit également être explorée. Les quelques découvertes dans ce domaine indiquent que les enfants ne semblent pas faire de distinction entre leur configuration familiale et celle des autres⁷¹ et que les enfants informés à l'adolescence de l'orientation sexuelle de leur parent éprouvent davantage de difficulté à l'accepter que ceux qui l'apprennent plus jeunes⁷².

Enfin, la question des origines biologiques des enfants n'est pas nouvelle et concerne non seulement les familles homoparentales, mais également toutes les familles hétérosexuelles ayant utilisé des donneurs de sperme ou d'ovules par le biais de cliniques de fertilité ou ayant adopté des enfants. Toutefois, chez les enfants de familles homoparentales et hétéroparentales nés dans ces contextes de procréation assistée ou chez les enfants adoptés, il importe de savoir si ceux de familles homoparentales gèrent différemment la part d'inconnu associée à la procréation assistée et à l'adoption que les enfants de parents hétérosexuels.





CONCLUSION

En somme, les recherches comparant les familles homoparentales aux familles hétéroparentales montrent que rien n'indique que les lesbiennes et les gais sont incapables d'être parents. Les craintes qu'un enfant sous la garde de parents lesbiens ou gais puisse être plus susceptible de subir des abus sexuels ne sont pas non plus appuyées par la recherche scientifique. Les compétences parentales n'ont rien à voir avec l'orientation sexuelle du parent. Quels que soient leur sexe et leurs choix sexuels, les parents homosexuels et hétérosexuels sont aussi capables les uns que les autres de créer des foyers chaleureux et riches en ressources favorisant le développement optimal des enfants.

Les enfants des familles homoparentales ont des relations typiques avec les adultes et sont exposés à une grande variété de modèles de même sexe ou de sexe opposé. Les grands-parents des enfants de familles homoparentales jouent un rôle aussi important que ceux des familles hétéroparentales. De plus, bien que les enfants de parents homosexuels grandissent dans une constellation familiale qui est différente de la norme, les études sur ces enfants indiquent généralement des modèles typiques de développement des relations avec leurs pairs.

Les environnements familiaux de parents lesbiens et gais sont aussi susceptibles de soutenir le développement d'un enfant que les environnements familiaux de parents hétérosexuels. Comme dans le cas de l'identification sexuelle, les études sur le bien-être psychologique des enfants n'ont démontré aucune différence importante entre les enfants des familles homoparentales et ceux des familles hétéroparentales. Dans l'ensemble, les recherches indiquent que les enfants de parents homosexuels sont aussi bien adaptés sur le plan psychologique que leurs pairs et qu'ils ne montrent ni plus ni moins de déficit du développement psychologique ou comportemental.

NOTES DE FIN DE TEXTE

- 1 American Academy of Pediatrics—Committee on Psychological Aspects of Child and Family Health (2002). Coparent or second parent adoption by same-sex parents. *Pediatrics*, 109 (2), pp. 339-340.

Gross, M. (2007). *Guide bibliographique de l'homoparentalité*. Paris : Association des parents gais et lesbiens.

Julien, D. (2003). Trois générations de recherches empiriques sur les mères lesbiennes, les pères gays et leurs enfants. In P.-C. Lafond and B. Lefebvre (Eds.), *L'Union civile, nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au XX^e siècle* (pp. 359-384). Cowansville : Éd. Yvon Blais Inc.

Patterson, C. J. (2005). Lesbian and Gay Parenting. *American Psychological Association*. Internet : www.apa.org/pi/lgbt/resources/parenting.aspx

Perrin, E. C., & the Committee on Psychosocial Aspects of Child and Family Health (2002). Technical report : Coparent or second-parent adoption by same-sex parents. *Pediatrics*, 109 (2), pp. 341-344.

Vecho, O. & Schneider, B. (2005). Homoparentalité et développement de l'enfant : bilan de trente ans de publications. *La Psychiatrie de l'enfant*, 48 (1), pp. 271-328.
- 2 Julien, D. 2003; Tremblay & Julien, 2004; Chamberland, 2003.
- 3 Robinson, 1998.
- 4 Beaumatin et al., 2003; Gross, 2003; Schneider & Vecho, 2004a.
- 5 Julien et al., 2008.
- 6 Arnup, 1995; Barrett & Tasker, 2001; Martin, 1998; Morris, et al., 2002.
- 7 Pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter : Greenbaum & Sutherland, 2008.
- 8 Vecho et Schneider, 2005.
- 9 Golombok et al., 1983; Kirkpatrick et al., 1981; Pagelow, 1980.
- 10 Cochran, 2001; Golombok et al, 2003; Jouvin et al., 2002; Julien, 2002b; L'Archevêque et al., 2002; Leblond de Brumath et al., 2002; Wainright & Patterson, 2006.
- 11 Association américaine de psychiatrie, 1974.
- 12 Gonsiorek, 1991; Hart et al., 1978; Reiss, 1980.
- 13 Clermont & Lacouture, 2000; Cochran, 2001; Freedman, 1971; Gonsiorek, 1991; Hart et al., 1978; Hooker, 1957; Julien et al., 2008; Julien & Chartrand, 2002; Meyer, 2003; Reiss, 1980.
- 14 American Civil Liberties Union, 2002; Falk, 1989, 1994; Patterson et al., 2002; Patterson & Redding, 1996.
- 15 Allen & Burrell, 1996; Patterson, 1994b, 1994c, 1997, 2000; Perrin, 2002.
- 16 Anderssen et al., 2002; Armesto, 2002; Bos et al., 2003; Brewaeys & van Hall, 1997; Johnson & O'Connor, 2001, 2005; Leung et al., 2005; McNeill et al., 1998; Parks, 1998; Patterson, 2000, 2004; Patterson & Chan, 1996; Perrin, 2002; Stacey & Biblarz, 2001; Tasker, 1999; Victor & Fish, 1995.
- 17 Bos et al., 2004a, 2004b; Kweskin & Cook, 1982; Lyons, 1983; Miller et al., 1981; Mucklow & Phelan, 1979; Pagelow, 1980; Parks, 1998; Patterson, 2001; Rand et al., 1982; Siegenthaler & Bigner, 2000; Thompson et al., 1971.
- 18 Bos et al., 2004a, 2004b; Chan et al., 1998b; Pagelow, 1980.
- 19 Barret & Robinson, 1990; Bigner & Bozett, 1990; Bigner & Jacobsen, 1989a, 1989b; Bozett, 1980, 1989; Patterson & Chan, 1996.
- 20 Roisman et al., 2008; Balsam et al., 2008.
- 21 Bos et al., 2004a, 2004b; Brewaeys et al., 1997a, 1997b; Chan, et al., 1998a; Ciano-Boyce & Shelley-Sireci, 2002; Hand, 1991; Johnson & O'Connor, 2002; Koepke et al., 1992; Osterweil, 1991; Patterson, 1995; Sullivan, 1996; Tasker & Golombok, 1998; Vanfraussen et al., 2003a.
- 22 Johnson & O'Connor, 2002; McPherson, 1993.
- 23 Crosbie-Burnett et Helmbrecht, 1993.
- 24 Brewaeys et al., 1997a, 1997b; Dundas et al., 2000; Vanfraussen et al., 2003a.
- 25 Vanfraussen et al, 2003a; Vanfraussen et al, 2003b.
- 26 Wilson, 2002.
- 27 Finkelhor & Russell, 1984; Jones & McFarlane, 1980; Sarafino, 1979.
- 28 Jenny et al., 1994; Jones & McFarlane, 1980.
- 29 Groth & Birnbaum, 1978; Jenny et al., 1994; Sarafino, 1979.
- 30 Gartrell et al., 2005.
- 31 Brewaeys et al., 1997a, 1997b; De Kanter, 1998; Golombok et al., 1983; Gottman, 1990; Green, 1978; Green et al., 1986; Hoeffler, 1981; Kirkpatrick et al., 1981; Kweskin & Cook, 1982; Patterson, 1994a.
- 32 Golombok & Rust, 1993.
- 33 Brewaeys et al., 1997a, 1997b.
- 34 Pour des comptes-rendus en anglais sur ces questions, il est possible de consulter : Brewaeys & Van Hall, 1997; Falk, 1994; Flaks et al., 1995; Kirkpatrick, 1996; Parks, 1998; Patterson, 1992, 1995a, 1997, 2000; Patterson & Chan, 1996; Perrin, 1998; Tasker & Golombok, 1997; Victor & Fish, 1995; Allen & Burrell, 1996. Pour des comptes rendus en français : Dubé & Julien, 2000; Julien, 2002a; Julien et al., 1994.
- 35 Bailey et al., 1995; Bozett, 1980, 1987, 1988, 1989; Golombok et al., 1983; Golombok & Tasker, 1996; Gottman-Schwartz, 1990; Green, 1978; Haack-Moller & Mohl, 1984; Huggins, 1989; Javaid, 1993; Miller, 1979; Nations, 1997; O'Connell, 1993; Paul, 1986; Rees, 1979; Tasker & Golombok, 1995, 1997.
- 36 Johnson et al., 1992; King et al., 1988; Kinsey et al., 1948; Melbye & Biggar, 1992.
- 37 Golombok et Tasker, 1996, 1997.
- 38 Bertrand, 1984.
- 39 Duncan et al., 1998; Evans, 2004; McLoyd, 1998.
- 40 Huggins, 1989.
- 41 Steckel, 1985, 1987.
- 42 Golombok et al., 1983; Kirkpatrick et al., 1981.
- 43 Brewaeys et al., 1997a, 1997b; Chan et al., 1998b; Flaks, et al., 1995; Gartrell et al., 2005; Golombok et al., 1983, 1997; Nadaud, 2000, 2005; Patterson, 1994a; Tasker & Golombok, 1995, 1997; Wainright et al., 2004, 2006; Vanfraussen et al., 2002.
- 44 Gottman, 1990; Tasker & Golombok, 1995, 1997.
- 45 Golombok et al., 1997; Gottman-Schwartz, 1990; Huggins, 1989; Patterson, 1994a; Puryear, 1983; Wainright et al., 2004.
- 46 Puryear, 1983; Rees, 1979.

NOTES DE FIN DE TEXTE (SUITE)

- 47 Rees, 1979.
- 48 Wainright et al., 2004.
- 49 Green et al., 1986.
- 50 Gershon et al, 1999; Golombok et al., 2003; Vanfraussen et al., 2003b; Vecho, 2005.
- 51 Golombok et al., 1983, 1997; Green, 1978, 1986; Patterson, 1994a.
- 52 Golombok et al., 1983; Green, 1978; Patterson, 1994a.
- 53 Golombok et al., 1983; O'Connell, 1993; Vanfraussen et al., 2002 and 2003b.
- 54 Golombok et al., 1997; Green et al., 1986.
- 55 Tasker & Golombok, 1997; Wainright et al., 2004.
- 56 Fulcher et al., 2002; Golombok et al., 1983; Patterson et al., 1998.
- 57 Kirkpatrick, 1987.
- 58 Brewaeys et al., 1997a, 1997b; Golombok et al., 1983; Harris & Turner, 1985/86; Kirkpatrick et al., 1981; Wainright et al., 2004.
- 59 Wainright et al., 2004.
- 60 Golombok et al., 1983.
- 61 Kirkpatrick et al., 1981.
- 62 Harris & Turner, 1985/1986.
- 63 Harris & Turner, 1985/1986.
- 64 Tasker et Golombok, 1997.
- 65 Leblond de Brumath & Julien, 2001; Julien et al., 2005.
- 66 Fulcher et al., 2002; Patterson et al., 1998.
- 67 Patterson et al., 1998.
- 68 Fulcher et al., 2002.
- 69 Gartrell et al., 2000; Julien et al., 2006.
- 70 Gartrell et al., 1996, 1999, 2000; Tasker & Golombok, 1997.
- 71 Dundas et al., 2000.
- 72 Barrett & Tasker, 2001.



Coalition des familles
homoparentales
LGBT Family Coalition

Justice
Québec



Éducation,
Loisir et Sport

Québec



UQÀM

Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

CHAIRE

de recherche
sur l'homophobie
UQÀM

www.familleshomoparentales.org

© 2014 - Coalition des familles homoparentales